



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 12 février 2021, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian Gavelle.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgois**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, M. Sébastien **Rose**, Mme Florence **Dekkers**.

Était absente excusée :

Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter**

Secrétaire de séance : M. Pascal **Drocourt**

1) Transfert de trois nouvelles compétences à la CCPV pour la GEstion des Milieus Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence appelée « GEMAPI » est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Aujourd'hui, il est demandé aux Communes de transférer 3 nouvelles compétences à la CCPV. La première de ces trois compétences porte sur la maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols. La deuxième porte sur la mise en place de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Enfin la dernière porte sur l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et sur la prévention des inondations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de ces trois nouvelles compétences à la CCPV.

2) Partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise. (MDO)

Le partenariat de la bibliothèque communale avec la MDO permet une optimisation des services proposés aux utilisateurs. Pour se faire, il est nécessaire qu'une nouvelle convention soit signée entre la commune et le département. Il est en même temps indispensable d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention et adopte le règlement intérieur de la bibliothèque.

3) Délibération concernant la modification du temps d'emploi du poste d'Adjoint Territorial d'Animation.

Suite à une réorganisation nécessaire de l'accueil du périscolaire, la Municipalité se voit dans l'obligation de créer un poste de 14 heures d'Adjoint Territorial d'Animation en remplacement d'un poste de 8 h 00 actuellement. Cette création de poste a été actée par le Comité de Gestion de l'Oise et prendra effet à partir du 1er mars 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Territorial d'Animation de **14 heures hebdomadaires** en remplacement de celui de 8 heures hebdomadaires à compter du 1er mars 2021.

4) Vacance du poste d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur Serge Duchaussoy en poste depuis 2009, est autorisé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2021.

La municipalité va étudier les différentes possibilités pour combler ce poste vacant avec l'aide d'éventuels organismes.

5) Avenant 2021 de revalorisation SPA.

Vu les élections et la pandémie en 2020, la SPA n'a pas été en mesure de procéder à la dénonciation de la convention de 2012 ; celle-ci se fera en 2021 dans le cas où la nouvelle convention quinquennale ne serait pas adoptée par le Conseil Municipal.

La nouvelle convention propose différents services pour un montant allant de 335,34 € à 496,80 € par an.

A ce jour, le Conseil Municipal préfère régler l'avenant de 2021 qui s'élève à 174,50 €. (soit 0,281€ pour chacun des 621 habitants de notre commune).

Il faut noter que la gestion des animaux errants et/ou dangereux est une obligation pour une municipalité d'où la nécessité de faire appel à un organisme habilité.

6) Travaux de voirie à Groscourt : dossier de subvention DETR (Dotations des Équipements des Territoires Ruraux)

La demande de subvention déposée en 2020 auprès de l'Etat pour les travaux de voirie de Groscourt n'a pas été retenue.

Il nous est proposé de renouveler notre demande en 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer à nouveau un dossier de demande de subvention avec des devis réactualisés auprès de l'état.

7) Travaux de Bordures et de glissière RD1 (entrée du village côté Villers)

La commission des travaux s'est réunie le 6 février 2021 afin de donner suite au projet d'aménagement à l'entrée du village. Une subvention départementale avait été accordée en septembre 2019 ainsi qu'une subvention de l'Etat (DETR) en décembre 2020. Une nouvelle consultation d'entreprises va être lancée afin de réaliser ces travaux.

8) Achat de défibrillateurs.

La CCPV propose un groupement de commandes de défibrillateurs afin que chaque commune de la Communauté puisse bénéficier de tarifs négociés.

Il faut noter qu'à partir de 2021, l'installation d'un défibrillateur devient obligatoire dans les salles des fêtes. Il est proposé d'installer un premier appareil à l'intérieur de la salle des fêtes puis un second en extérieur près de la mairie afin qu'il puisse être mis rapidement à la disposition de la population.

Le montant des deux appareils avec l'installation et les accessoires s'élève à 3 118€ HT. A cela, s'ajoute un coût de maintenance annuel de 99 € HT par appareil.

Il faudra également prévoir des branchements électriques basse tension.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes de défibrillateurs avec la CCPV.

9) Travaux de réparations de la voirie en 2021(CCPV) .

Pour continuer l'entretien régulier de la voirie , il faut prévoir en 2021 différents chantiers pour un montant total HT de 29 346,29 €.

La commune peut normalement bénéficier de subvention pour ce genre de travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gravillonnage et réparations avec la CCPV et à déposer une demande de subvention auprès du département.

10) Intempéries

Notre commune comme beaucoup d'autres a connu de gros épisodes pluvieux qui ont provoqué de nombreux dégâts dont des glissements de talus dans le hameau de Goulancourt.

A ce jour, des constats ont été établis et la commune est en attente de réponses de la part des assurances.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

◆ Info centre aéré Gournay-en-Bray

La ville de Gournay en Bray, dans un récent courrier demande une participation financière aux communes qui ont des enfants qui avaient fréquenté leurs centres aérés pendant les vacances scolaires. Aucun enfant senantais n'a fréquenté leurs centres dans l'année écoulée.

Monsieur le Maire informe qu'il ne signera aucune convention avec la ville de Gournay dans la mesure où des centres sont proposés sur les communes de Senantes , de Songeons et de Saint-Aubin en Bray à des coûts bien plus raisonnables, .

◆ Fibre optique

Depuis la fin de l'année 2020, différentes lignes téléphoniques de la commune sont passées à la fibre et ont demandé quelques aménagements. Ce sont les lignes de la garderie, de la bibliothèque, de la cantine et de deux classes. A ce jour, nous attendons toujours le passage à la fibre pour le secrétariat de mairie qui tarde à se réaliser malgré de nombreuses relances.

◆ Remerciement de la part de la famille Desloges .

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité a reçu les remerciements de la famille Desloges pour la composition florale offerte lors des obsèques de Siméon Desloges.

Il est nécessaire de rappeler que Monsieur Desloges Siméon a beaucoup œuvré pour notre commune aussi bien au sein du Conseil Municipal que du Comité des Fêtes sans oublier son engagement dans l'association des Anciens Combattants en tant que Président..

- ◆ Madame Valérie Devillers informe le Conseil Municipal qu'elle a finalisé les calculs des charges du périscolaire.

Pour rappel, jusqu'à ce jour, seule la Commune de Senantes supportait cette dépense. Désormais cette dépense sera répartie proportionnellement en fonction du **taux de fréquentation des enfants** de chaque commune du regroupement.

En 2018, les fréquentations étaient les suivantes :

	<u>Taux de fréquentation</u>	<u>facturation</u>
SENANTES	40,50 %	5 853 €
VILLERS/AUCHY	27,50%	3 974 €
VILLEMURAY	27,25%	3 938 €
HANNACHES	4,75%	686 €

En 2019, les fréquentations étaient les suivantes :

	<u>Taux de fréquentation</u>	<u>facturation</u>
SENANTES	46,63 %	3 689 €
VILLERS/AUCHY	20,50%	1 622 €
VILLEMURAY	29,50%	2 334 €
HANNACHES	3,37%	267 €

Il va être demandé aux communes concernées de prévoir le remboursement de ces sommes dans leur budget primitif 2021.

- ◆ Monsieur Christophe Dewachter signale que de nombreux fossés de la Commune ont été curés. Il tient à remercier Monsieur Alexandre Andrieux pour la réalisation des travaux ainsi que toutes les personnes qui ont apporté bénévolement leur aide pour le transport de la terre: M. Christophe Bénard, M. Mikaël Bénard, M. Antoine Blanchard et M. Jean Claude Boulet pour le déchargement et le transport de branches après des élagages.

Monsieur Christophe Dewachter tient également à signaler que les affiches de la Comedia des Eclondes sur les poteaux n'ont toujours pas été enlevées à ce jour.

Monsieur Christophe Dewachter propose une matinée citoyenne le : **samedi 20 mars** de 8h30 à 12 h00. Tenant compte du contexte sanitaire, il sera possible de réaliser en extérieur quelques travaux en respectant la distanciation.

Pour tous renseignements et pour confirmer votre participation; appelez:

M. Christophe Dewachter au **06 34 90 38 55**

Monsieur Christophe Dewachter rappelle également qu'on peut le contacter pour donner des gravats qui permettront de combler des trous dans les chemins communaux.

◆ Monsieur Jacques Laporte indique qu'il serait opportun de proposer aux membres de la Commission des bois et chemins une « visite » du territoire communal afin de mieux en connaître ses limites et ses particularités. Cette proposition s'adresserait également aux autres membres du Conseil municipal qui seraient intéressés.

◆ Monsieur Mikaël Bénard signale qu'il faudrait, lors du prochain curage des fossés, dégager les entrées d'herbage qui ne sont plus utilisées afin d'assurer un meilleur ruissellement des eaux et aussi enlever les drains qui ont été installés et qui ne permettent plus un bon écoulement de l'eau en raison de leur trop faible diamètre.

◆ Monsieur Christophe Bénard demande à ce que soit comblé par des cailloux les abords du container à cartons de Bois-Aubert.
Il indique également qu'il serait souhaitable de mener une réflexion sur l'aménagement de l'accotement dans le Bray (face au club hippique) afin de sécuriser au mieux cet endroit dangereux.

◆ Madame Cindy Bourgois et Monsieur Sébastien Rose informent que certaines personnes laissent leurs chiens en liberté et que ceux-ci s'en prennent aux passants.
Il est à rappeler que leurs propriétaires sont tenus responsables et que la divagation des chiens est interdite. En cas de plainte, la personne qui ne respecte pas ces règles est susceptible de poursuites et de sanctions pénales (**article R.622-2 du Code pénal**).

Plusieurs signalements ont été faits à ce sujet en mairie. Si cela venait à se renouveler, la Municipalité engagerait des poursuites.

La séance est levée à 23 h 45.

Informations

• **Manifestations**

En raison du contexte sanitaires, les manifestations qui rythmaient la vie de notre commune sont suspendues.

• **Élagage des haies en bordure des routes et des chemins**

L'élagage est à effectuer entre le **31 août et le 30 mars**. La route doit ensuite être nettoyée.

NB : Il est interdit d'arracher ou de brûler par le feu ou des désherbants les haies classées au Plan Local d'Urbanisme.

• **Matinée citoyenne**

Vous pouvez venir participer à la matinée citoyenne qui aura lieu le :

SAMEDI 20 MARS

(rendez-vous Place de la Mairie à 8 h 30)

Convivialité assurée...

Pour tous renseignements et pour confirmer votre participation; appelez:

M. Christophe Dewachter au 06 34 90 38 55